

TABLEAU III

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TABEL III

MINISTERIE VAN JUSTITIE

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre.	21,000 »
	b) Frais de représentation	9,000 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	1.877,000 »
3	Matériel — Bâtiments : entretien et améliorations (y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire)	375,000 »
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	35,000 »
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	36,000 »
CHAPITRE II.		
ORDRE JUDICIAIRE.		
6	Cour de cassation. — Personnel	434,600 »
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.	9,000 »
8	Cours d'appel. — Personnel	2,428,500 »
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	70,000 »
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel. — Police judiciaire	10,086,500 »
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. — Police judiciaire. — Menues dépenses	150,000 »
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	4,368,900 »
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.	100,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN. EERSTE HOOFDSTUK. MIDDENBESTUUR. a) Jaarwedde van den Minister b) Kosten van verloon Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden Materieel — Gebouwen : onderhoud en verbeteringen (inbegrepen eene som van 40,000 frank als tijdelijke last). Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gevangenen Reis- en verblijfskosten en zendingen buiten 's lands HOOFDSTUK II. RECHTERLIJKE MACHT. Hof van verbreking. — Personeel Hof van verbreking. — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie. Hoven van beroep. — Personeel Hoven van beroep — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies. Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel. — Rechterlijke politie. Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies. — Rechterlijke politie — Kleine uitgaven. Vrederegerechten en politierechtbanken. — Personeel Vrederegerechten en politierechtbanken. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13

2,353,000 »

17,647,500 »

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE III.		
JUSTICE MILITAIRE.		
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	90,200 »
15	Cour militaire. — Matériel	10,000 »
16	Conseils de guerre. — Personnel	314,300 »
17	Conseils de guerre. — Matériel	30,000 »
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE JUSTICE.		
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif)	4,500,000 »
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 »
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	35,000 »
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre. — Locaux et mobilier de la Cour militaire, du Conseil de guerre du Brabant et de la police judiciaire (y compris une somme de 170,000 francs en charge temporaire)	300,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
444,500 »	HOOFDSTUK III. KRIJGSGERECHT.	
		Krijsgerechts-hof. — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal. 14
		Krijsgerechts-hof. — Materieel. 15
		Krijgsraden. — Personeel 16
		Krijgsraden. — Materieel 17
4,536,000 »	HOOFDSTUK IV. GERECHTSKOSTEN.	
		Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven vereëfend.) Kosten van beteekening der uitdrijvingsbesluiten. (Onbepaald krediet.) 18
		Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen. 19
		Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen 20
300,000 »	HOOFDSTUK V. PALEIZEN VAN JUSTITIE.	
		Opbouwing, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vrederechten. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel : vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel. — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der Krijgsraden. — Lokalen en mobilair van het Krijsgerechts-hof van Brabant en van de rechterlijke politie (inbegrepen eene som van 170,000 frank als tijdelijke last). 21

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.		
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> . . .	920,000 »
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	835,000 »
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; indemnités, frais de route et autres des conseillers de Gouvernement et des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel (Les magistrats qui font partie des commissions toucheront les indemnités de vacation et les frais de route et de séjour au même titre que les autres membres.)	70 000 »
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique	12,000 »
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10,000 »
CHAPITRE VII		
CULTES.		
27	Clergé supérieur du culte catholique	523,800 »
28	Clergé inférieur du culte catholique	12,412,400 »
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	900,000 »
30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	154,400 »
31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . .	13,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
1,847,000 »	HOOFDSTUK VI. OFFICIEELE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURY'S.	
		22
	Jaarwedden en dagloon van het personeel van bestuur en werkhuisen van den <i>Moniteur</i> .	
	Drukken van de <i>Verzameling der wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte Verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken.	23
	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voorwetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; vergoedingen, reiskosten en andere kosten van de regeeringsraden en van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel	24
	(De magistraten, die van de commissiën deel uitmaken, zullen vacatiegelden ontvangen en voor reis- en verblijfskosten vergoed worden zooals de overige leden.)	
	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welke grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen.	25
	Jaarwedden en vergoedingen van beambten gehecht aan de Koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten.	26
	HOOFDSTUK VII. EEREDIENSTEN.	
	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	27
	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	28
	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubileringskosten van de kerken.	29
	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel	30
	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven.	31
14,066,000 »		

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant [†] des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
32	Culte israélite. — Personnel	51,400 »
33	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . .	1,000 »
34	Subsides aux provinces, aux communes et aux conseils d'administration pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant, anglican et israélite et l'ameublement des temples	10,000 »
CHAPITRE VIII.		
BIENFAISANCE.		
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>		
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État (<i>Crédit non limitatif.</i>)	7,000,000 »
36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	300,000 »
37	Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles	20,000 »
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements.	1,900,000 »
39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement . . .	2,000,000 »
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles	1,000,000 »
41	Entretien et éducation des enfants confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées. (<i>Crédit non limitatif</i>) (Provisoirement, ces dépenses pourront s'effectuer au moyen d'avances qui n'excéderont pas 150,000 francs par juridiction ; il sera justifié de l'emploi des fonds dans le délai de quatre mois) . . .	3,500,000 »
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	15,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
15,735,000 »	Israëlitische eredienst. — Personeel	32
	Israëlitische eredienst. — Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven.	33
	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en beheerraden tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen, anglicaanschen en israëlitischen eredienst gewijd en voor de meubileering van de tempels.	34
	HOOFDSTUK VIII. WELDADIGHEID.	
	<i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>	
	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (Onbepaald krediet.)	35
	Toelagen te verleen: 1 ^o als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van de militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.	36
	Reis- en verblijfskosten en vergoedingen van de opzieners der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteiten van toezicht dezer laatste gestichten.	37
	<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>	
	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteiten van toezicht en van de ambtenaren en beambten dier gestichten.	38
	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen.	39
	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel. — Gebouwen en onroerende goederen.	40
	Onderhoud en opvoeding van de kinderen door den Minister van Justitie of door de rechterlijke overheid toevertrouwd aan privaatspersonen of aan openbare of private maatschappijen of instellingen van liefdadigheid of van onderwijs (Onbepaald krediet.) (Voorloopig zullen deze uitgaven mogen gedaan worden door middel van voorschotten die 150,000 frank per rechtsmacht niet mag overtreffen; het geldverbruik zal verrechtvaardigd worden binnen het tijdperk van vier maanden).	41
	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid.	42

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE IX.		
PRISONS.		
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation (<i>Credit non limitatif</i>)	5,000,000 »
44	Salaires des détenus.	200,000 »
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	200,000 »
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	30,000 »
47	Traitements des fonctionnaires et employés	4,060,000 »
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	60,000 »
49	Frais d'impression et de bureau	50,000 »
50	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs — Subsidés aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance.	30,000 »
51	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtimens : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	275,000 »
CHAPITRE X.		
FRAIS DE POLICE.		
52	Mesures de sûreté publique	60,000 »
CHAPITRE XI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.		
53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	150,000 »
54	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1920 et aux exercices clos.) (<i>Credit non limitatif</i>)	50,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
10,375,000 »	HOOFDSTUK IX. GEVANGENISSEN.	
		43
	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren (<i>Onbepaald krediet</i>)	
	Werkloon der gevangenen	44
	Maken en kosten van kleeding en uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel.	45
	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beampten	46
	Jaarwedden der ambtenaren en beampten.	47
	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beampten.	48
	Druk- en kantoorkosten	49
	Patronaten tot voorkoming van misdaden en landlooperij Bescherming der minder-jarigen. — Toelagen aan de magistraten voor de uitvoering der wet op de kinderbescherming.	50
	Meubelen : aankoop, maken en onderhoud. — Gebouwen : onderhoud en verbetering. — Huurprijs van goederen.	51
	HOOFDSTUK X. POLITIEKOSTEN.	
	Maatregelen van openbare veiligheid	52
60,000 »	HOOFDSTUK XI. WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.	
	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beampten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten.	53
	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen voor de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1921 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	54

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		— Bedrag der kredieten per artikel.
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1920 et aux exercices clos) (<i>Crédit non limitatif.</i>)	30,000 »
56	Secours à des ministres des cultes	50,000 »
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	75,000 »
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	30,000 »
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget	60,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. Acquisitions de terrains. Ameublement	400,000 »
61	Église de Notre-Dame, à Laeken. Parachèvement	290,000 »
62	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon. Ameublement de l'église	80,000 »
63	Église des SS. Pierre-et-Paul, à Ostende. Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première reine des Belges	10,000 »
64	Maison de refuge pour femmes, à Saint-André-lez-Bruges. Achèvement et réparation des bâtiments	25,000 »
65	Construction de la nouvelle école de bienfaisance à Saint-Servais-lez-Namur	300,000 »
TOTAL DU TABLEAU III (Ministère de la Justice) fr.		

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
383,000 »	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1920 en de gesloten dienstjaren.) <i>(Onbepaald krediet.)</i> Hulpverleening aan bedienaren der eerediensten Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. Te verleenen hulp, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene der personen welke een gering pensioen genieten. Te verleenen hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en teraardbestelling van magistraten, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten, in werkelijken dienst of op pensioen gesteld, der onderscheidene van het Departement afhangende diensten. HOOFDSTUK XII. VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN. Toelagen aan wetenschappelijke tijdschriften, betreffende de rechtswetenschap; aankoop van aan de rechtbanken te verstrekken boeken; onvoorziene uitgaven niet in de Begroeting beschreven.	55 56 57 58
60,000 »		59
67,809,000 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.		
HOOFDSTUK XIII. VERSCHILLENDE DIENSTEN.		
1.105,000 »	Vergrotingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat. Aankoop van gronden. Meubilering. Onze-Lieve-Vrouw kerk van Laeken. Voltooiing Bouwen van eene nieuwe kerk en van eene pastorie in de parochie Sint-Martinus, te Aarlen. Meubilering van de kerk. Kerk der HH Petrus en Paulus te Oostende. Optrekken, als bijgebouw, eener bidkapel bestemd tot het ontvangen van het monument opgericht ter na gedachtenis van de eerste Koningin der Belgen. Bouwen van een toevluchtshuis voor vrouwen, te Sint-Andries-bij-Brugge. Voltooiing en herstelling der gebouwen. Opbouwen van de nieuwe weldadigheidsschool, te Sint-Servatus-bij-Namen	60 61 62 63 64 65
68.914.000 »	TOTAAL VAN TABEL III (Ministerie van Justitie).	

(30)

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU III

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE I ^{er} .		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a	Traitement du Ministre.
	b	Frais de représentation.
2		Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :
<i>Personnel.</i>		
		Secrétaire général
		Chef de Cabinet
		Secrétaire particulier du Ministre
		Administrateur directeur général
		Directeurs généraux
		Inspecteurs généraux et directeurs
		Inspecteurs et chefs de division
		Contrôleurs et chefs de bureau
		Sous-chefs de bureau
		Commis de 1 ^{re} classe
		— 2 ^e —
		— 3 ^e —
		Commis expéditeurs
		Commis expéditionnaires de 1 ^{re} classe
		— 2 ^e —
		— 3 ^e —
		Commis classeurs de 1 ^{re} classe
		— 2 ^e —
		— 3 ^e —
		Dactylographes
		Huissier audiencier
		Huissier de salle
		Messagers
		Concierges
		Bouteaux
		Nettoyeuses
		Agents comptables des prisons détachés à l'administration centrale
		Indemnités de cabinet et traitements d'agents employés temporairement
		Travaux extraordinaires. Secours. Emplois nouveaux. Agents à l'essai
		Indemnités de résidence.

NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.
1	16,000
1	9,000
1	7,000
1	19,200
9	145,800
16	169,400
21	211,900
33	247,500
29	176,500
27	137,500
23	103,500
18	66,300
2	9,700
1	4,000
19	61,900
3	12,900
18	64,500
1	4,100
1	5,000
18	55,600
6	15,400
8	34,400
18	39,500
1	25,500
1	40,000
1	50,000
1	150,000

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	21,000	"	"	Arr. 2. — L'augmentation du crédit résulte de l'application du nouveau barème des traitements et de l'octroi des indemnités de résidence.
9,000	9,000	"	"	
1,877,000	937,000	920,000	"	
4,907,000	987,000	920,000	"	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,907,000	987,000	920,000	»	
375,000	275,000	100,000	»	ART. 3. — Le crédit est influencé par la hausse considérable des prix du papier, des articles de bureau et du combustible, ainsi que par les frais d'installation des bureaux dans deux nouveaux bâtiments. Il comprend, pour la première fois et en charge temporaire, les dépenses nécessitées par des travaux d'appropriation et de transformation des bâtiments.
55,000	50,000	5,000	»	ART. 4. — Les circonstances n'ont pas permis, en 1919, de faire imprimer un recueil de statistique. Deux volumes seront mis au point et publiés en 1920.
56,000	23,000	15,000	»	
2,553,000	1,315,000	1,058,000	»	ART. 5. — Augmentation due au relèvement du taux des indemnités de déplacement.
AUGMENTATION. . fr.		1,058,000		
454,600	552,000	82,600	»	ART. 6, 8, 10, 12, 14 et 16. — Augmentations justifiées, d'une part, par le relèvement du barème des traitements des secrétaires et des commis des parquets ainsi que des employés des greffes, permanents et temporaires; d'autre part, par la nomination d'un certain nombre d'agents temporaires dont les services sont indispensables pour écouler un arriéré considérable de besogne et pour faire face au surcroît de travail occasionné par le grand nombre d'instructions ouvertes à charge de personnes mises en prévention du chef de leurs agissements durant l'occupation. En ce qui concerne spécialement l'article 10, il y a lieu de remarquer que le crédit prévoit, pour la première fois, les traitements des membres du personnel de la police judiciaire mis à charge du Budget du Département de la Justice par l'article 5 de la loi du 7 avril 1919 qui a créé cet organisme. Dans les prévisions pour l'ordre judiciaire, il n'est pas tenu compte des augmentations de traitement que la loi nouvelle, actuellement en élaboration, accordera aux membres de ce personnel. Les crédits inscrits à ces articles permettront de continuer l'allocation de l'indemnité de vie chère aux magistrats et fonctionnaires de l'ordre judiciaire (à l'exclusion des secrétaires et commis des parquets et des employés des greffes dont le traitement a été relevé), en attendant que les nouveaux traitements soient fixés par la loi actuellement en élaboration. Il est entendu que les indemnités de vie chère ne sont liquidées qu'à titre provisoire et que le montant en sera déduit pour chaque intéressé de l'augmentation de traitement accordée par la nouvelle loi.
9,000	9,000	»	»	
443,600	561,000	82,600	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
443,600	361,000	82,600	»	
2,428,500	1,741,000	687,500	»	ART. 8. — Voir note article 6.
70,000	50,000	20,000	»	ART. 9. — L'augmentation se justifie par l'insuffisance de l'allocation de 1919 due au renchérissement de tous les articles de matériel.
2,942,100	2,152,000	790,100	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — <i>Personnel.</i>			
		Tribunaux de première instance.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège, Anvers et Charleroi.</i> <i>Personnel.</i>			
a.	Présidents	3	11800 à 12400	60,500	2,910,120
	Vice-présidents	25	8400 à 10200	224,400	
	Juges des enfants	5	8200 à 9800	45,100	
	Juges d'instruction	30	7200 à 9500	260,800	
	Juges	65	6000 à 7800	425,600	
	Procureurs du Roi	5	11200 à 13000	59,800	
	Substituts	60	6000 à 7200	380,800	
	Greffiers	3	9200 à 10700	80,500	
	Greffiers adjoints.	82	3600 à 6600	396,000	
	Employés permanents { traitements fixes	77	415 à 5000	241,500	
	des greffes. { salaires	»	»	200,000	
	Employés temporaires des greffes	60	2915	174,900	
	Secrétaires des parquets.	5	7000 à 9500	41,900	
	Commis chefs des parquets	13	4900 à 6700	76,000	
	Commis des parquets { permanents	31	2900 à 4700	120,400	
	{ temporaires	48	2915	159,920	
	Huissiers audienciers	55	400	14,000	
		2 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Arlon, Bruges, Courtrai,</i> <i>Dinant, Louvain, Malines, Mons, Namur, Nivelles,</i> <i>Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt.</i> <i>— Personnel.</i>			
b.	Présidents	15	8900 à 10700	147,000	2,572,945
	Vice-présidents	14	7700 à 8600	114,000	
	Juges des enfants	15	6300 à 8700	116,800	
	Juges d'instruction	26	6300 à 8800	199,700	
	Juges	43	5500 à 8200	267,000	
	Procureurs du Roi	15	8900 à 10400	142,800	
	Substituts	49	5500 à 7000	285,000	
	Greffiers	15	7400 à 9500	132,600	
	Greffiers adjoints.	69	3400 à 6700	310,000	
	Employés permanents { traitements fixes	46	415 à 5000	151,650	
	des greffes. { salaires	»	»	30,000	
	Employés temporaires des greffes	33	2915	96,195	
	Secrétaires des parquets.	15	6400 à 9800	114,600	
	Commis chefs des parquets	5	5700 à 7200	32,700	
	Commis des parquets { permanents	40	2900 à 5200	158,700	
	{ temporaires	20	2915	58,500	
	Huissiers audienciers	53	300	15,900	
		A REPORTER. . . . fr.			5,283,065

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,942,100	2,152,000	790,100	,	
2,942,100	2,152,000	790,100	,	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
3° CLASSE. — Fumes, Huy, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres. — Personnel.		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.		
REPORT. . . . fr.					5,283,063		
c.	Présidents.	6	8200 à 9700	55,000	527,095		
	Juges des enfants.	6	5800 à 7200	59,800			
	Juges d'instruction	6	5800 à 8100	41,600			
	Juges	7	5000 à 6200	39,200			
	Procureurs du Roi	6	7600 à 9700	51,500			
	Substituts	10	5000 à 5900	55,600			
	Greffiers	6	5900 à 8000	41,100			
	Greffiers adjoints.	10	5200 à 5600	41,900			
	Employés permanents des greffes	11	2900 à 4900	40,000			
	Employés temporaires des greffes	9	2915	26,235			
	Secrétaires des parquets	6	6300 à 8200	48,200			
	Commis des parquets } permanents	9	2900 à 6700	58,100			
	} temporaires	4	2915	11,660			
	Huissiers audienciers	12	200	2,400			
	Tribunaux de commerce. — Personnel.						
	d.	Tribunaux de 1 ^{re} classe. { Référendaires.	2	12100		24,200	547,300
		{ Référendaires adjoints	15	6000 à 7800		104,700	
{ Greffiers adjoints.		5	4800 à 6500	26,700			
{ Employés } trait fixes.		29	415 à 5800	119,150			
{ } salaires		"	"	50,000			
{ Référendaires.		2	9500 à 9800	19,300			
{ Référendaires adjoints.		5	5500 à 6400	50,400			
{ Greffiers adjoints.		3	4000 à 4900	13,500			
{ Employés } trait fixes.		6	1400 à 4600	21,600			
{ } salaires		"	"	5,000			
e.	Tribunaux de 2 ^e classe. { Référendaires.	10	6300 à 8400	72,900	168,900		
	{ Référendaire adjoint	1	5000	5,000			
	{ Greffiers adjoints.	5	2950 à 4700	21,750			
	{ Employés } trait fixes.	11	2900 à 5500	30,100			
f.	{ } salaires	"	"	3,000	2,000,000		
	Indemnités de résidence	"	"	115,000			
	Indemnités pour le service du cabinet du président du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles	"	"	600			
	Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	"	"	500			
	Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe	"	"	800			
g.	Créations de places	"	"	52,000	14,560		
	Police judiciaire. { Officiers.	77	8000 à 12000	800,000			
	{ Agents	171	4500 à 7700	1,050,000			
	Id. Indemnités de résidence	"	"	150,000			
A déduire pour vacances de places					8,526,360		
					14,560		
					8,512,000		
Subventions de vie chère					1,574,500		
					10,086,500		
A REPORTER. . . . fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,942,100	2,152,000	790,100	.	
10,086,500	5,135,000	4,951,500		ART. 10. — Voir note article 6.
13,028,600	7,287,000	5,741,600	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
11	»	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. Police judiciaire. Menues dépenses (loi du 7 avril 1919)			
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — <i>Personnel.</i>			
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		27	8000 à 10700	237,800	1,709,000
		42	7000 à 10000	356,600	
		89	6000 à 9000	686,400	
		71	5000 à 7400	428,200	
		27	5000 à 7100	177,100	1,038,900
		42	4200 à 6600	226,200	
		89	3400 à 5300	558,800	
		71	2600 à 5600	259,400	
12	»	19	2800 à 5100	57,400	456,645
		100	2900 à 4800	559,600	
		»	»	50,000	
		25	2915	67,045	655
		»	»	»	5,200
		»	»	»	50,000
		»	»	»	1,108,500
13	»	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes			
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			
CHAPITRE III.					
JUSTICE MILITAIRE.					
		COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i> — <i>Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.</i>			
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an	MONTANT de la dépense.	
		1	13,500	13,500	
		1	12,500	12,500	
		2	10100 à 10700	20,800	
		1	6,500	6,500	
14	»	1	5,700	3,700	
		3	4,000 à 4,400	12,400	
		»	»	1,600	
		»	»	1,000	
		»	»	1,200	
		»	»	17,000	
15	»	Cour militaire. — Matériel			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920..	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,028,600	7,287,000	5,741,600	,	
150,000	55,000	95,000	>	ART. 11. — Le crédit alloué en 1919 était déjà insuffisant pour faire face aux nécessités des services. D'autre part, la mise en vigueur de la loi du 7 avril 1919 qui met à charge de l'Etat les frais résultant de la création de la police judiciaire occasionnera un surcroît de dépenses considérable
4,568,900	3,010,000	1,558,900	,	ART. 12. — Voir note article 6.
100,000	75,000	25,000	>	ART. 13. — Augmentation justifiée par le renchérissement du prix des articles de bureau et du combustible et par la nécessité de pourvoir certains greffes de machines à écrire.
17,647,500	10,427,000	7,220,500	,	
AUGMENTATION. . fr.		7,220,500		
90,200	62,000	28,200	>	ART. 14. — Voir note article 6.
10,000	5,000	5,000	>	ART. 15 et 17 — Les crédits accordés pour 1919 ont été insuffisants par suite du renchérissement de tous les articles de matériel.
100,200	67,000	33,200	>	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.		LITTÉRA des dévelop- pements.		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
				REPORT. . . . fr.					
				<table><tr><th>NUMÉRO d'agents</th><th>APPOINTEMENTS par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr></table>			NUMÉRO d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
NUMÉRO d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.							
				CONSEILS DE GUERRE. — <i>Personnel.</i>					
16	»	Auditeurs de	1 ^{re} classe	2	9,300	18,600			
			2 ^e id.	3	6800 à 7700	21,600			
			3 ^e id.	2	5,800	11,600			
		Substituts des auditeurs			7	5000 à 5300	36,500		
		Auditeurs militaires suppléants : indemnités			»	»	50,000		
		Greffiers de 1 ^{re} classe			2	5,700	11,400		
		Id. de 2 ^e id.			3	4100 à 5300	14,400		
		Id. de 3 ^e id.			2	4000 à 4900	8,900		
		Greffiers adjoints de 1 ^{re} classe			4	2,600	10,400		
		Id. de 2 ^e id.			4	2400 à 5600	10,800		
		Id. de 3 ^e id.			2	2,200	4,400		
		Employés dans les auditorats.			1	5,200	5,200		
		Messagers			2	3,700	7,400		
		Créations de places et augmentations de traitements			»	»	1,800.		
Indemnités de résidence.			»	»	1,800				
Subventions de vie chère			»	»	99,500				
17	»	Conseils de guerre. — Matériel							
				TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.					
CHAPITRE IV.									
FRAIS DE JUSTICE.									
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion (<i>Credit non limitatif</i>) :									
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires.			3,500,000	»			
		Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			1,000,000	»			
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels							
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires							
				TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
100,200	67,000	53,200	»	
314,300	186,000	158,300	»	ART. 16. — Voir note article 6.
50,000	26,000	4,000	»	ART. 17. — Voir note article 15.
444,500	249,000	195,500	»	
AUGMENTATION . fr.		195,500		
4,500,000	2,700,000	1,800,000	»	ART. 18. — Le grand nombre d'instructions ouvertes à charge de personnes mises en prévention par suite de leurs agissements pendant l'occupation donne lieu à un accroissement considérable des frais de justice. D'autre part, les indemnités allouées par le tarif sont généralement majorées par suite des circonstances actuelles.
1 000	1,000	»	»	
38,000	16,000	19,000	»	ART. 20. — L'augmentation prévue résulte de l'application du nouveau barème des traitements.
4,556,000	2,717,000	1,819,000	»	
AUGMENTATION . fr.		1,819,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																							
CHAPITRE V.																																									
PALAIS DE JUSTICE.																																									
21	»	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre. — Locaux et mobilier de la Cour militaire, du conseil de guerre du Brabant et de la police judiciaire (y compris une somme de 170,000 francs en charge temporaire) . .																																							
CHAPITRE VI.																																									
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																																									
22	»	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																																							
<table> <tr> <th>NOMBRE D'AGENTS.</th><th>Appointements par an.</th><th>Montant de la dépense.</th></tr> <tr> <td>1 Directeur</td><td>11,000 à 13,000</td><td>13,000</td></tr> <tr> <td>1 Directeur-adjoint</td><td>9,000 à 10,200</td><td>9,900</td></tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité.</td><td>1,440</td><td>1,440</td></tr> <tr> <td>1 Agent comptable</td><td>7,000 à 8,500</td><td>7,000</td></tr> <tr> <td>1 Commis-chef (pour mémoire)</td><td>5,800 à 6,600</td><td>»</td></tr> <tr> <td>5 Commis.</td><td>5,400 à 5,600</td><td>16,000</td></tr> <tr> <td>1 Sténo-dactylographe</td><td>5,200 à 5,500</td><td>5,200</td></tr> <tr> <td>1 Concierge</td><td>2,500 à 3,100</td><td>3,100</td></tr> <tr> <td>2 Nettoyeuses</td><td>2,100 à 2,800</td><td>4,900</td></tr> <tr> <td>Nominations. Augmentations éventuelles de traite- ment. Indemnités</td><td>»</td><td>1,460</td></tr> <tr> <td>Indemnités de résidence.</td><td>»</td><td>10,000</td></tr> <tr> <td>Personnel des ateliers.</td><td>»</td><td>850,000</td></tr> </table>			NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	11,000 à 13,000	13,000	1 Directeur-adjoint	9,000 à 10,200	9,900	1 Contrôleur de la comptabilité.	1,440	1,440	1 Agent comptable	7,000 à 8,500	7,000	1 Commis-chef (pour mémoire)	5,800 à 6,600	»	5 Commis.	5,400 à 5,600	16,000	1 Sténo-dactylographe	5,200 à 5,500	5,200	1 Concierge	2,500 à 3,100	3,100	2 Nettoyeuses	2,100 à 2,800	4,900	Nominations. Augmentations éventuelles de traite- ment. Indemnités	»	1,460	Indemnités de résidence.	»	10,000	Personnel des ateliers.	»	850,000
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																																							
1 Directeur	11,000 à 13,000	13,000																																							
1 Directeur-adjoint	9,000 à 10,200	9,900																																							
1 Contrôleur de la comptabilité.	1,440	1,440																																							
1 Agent comptable	7,000 à 8,500	7,000																																							
1 Commis-chef (pour mémoire)	5,800 à 6,600	»																																							
5 Commis.	5,400 à 5,600	16,000																																							
1 Sténo-dactylographe	5,200 à 5,500	5,200																																							
1 Concierge	2,500 à 3,100	3,100																																							
2 Nettoyeuses	2,100 à 2,800	4,900																																							
Nominations. Augmentations éventuelles de traite- ment. Indemnités	»	1,460																																							
Indemnités de résidence.	»	10,000																																							
Personnel des ateliers.	»	850,000																																							
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																																							
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impres- sion d'avant-projets de lois et autres documents législatifs. — Indemnités, frais de route et autres des conseillers de gouvernement et des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel.																																							
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas antrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique																																							
26	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des an- ciennes lois.																																							
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
300,000	80,000	220,000	»	ART. 21. — Le crédit sollicité a pour objet : a) Le remplacement d'une grande partie du mobilier des Cours; b) L'aménagement des locaux et l'acquisition du mobilier à l'usage de la Cour militaire et du Conseil de guerre du Brabant dans l'ancienne école allemande; c) L'ameublement dont il y aura lieu de pourvoir les locaux de la « police judiciaire ».
AUGMENTATION. . fr.		220,000		
920,000	760,000	160,000	»	ART. 22. — Le relèvement du taux des salaires du personnel des ateliers et l'application du nouveau barème des traitements au personnel de la direction nécessitent une majoration sensible du crédit.
835,000	835,000	»	»	
70,000	70,000	»	»	
12,000	12,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
1,847,000	1,687,000	160,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		160,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE VII.					
CULTES.					
27	»	Clergé supérieur du culte catholique :			
		CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		Archevêque	1	21,000 »	21,000 »
		Evêques	5	16,000 »	80,000 »
		Frais de tournées et du secrétariat	»	»	27,500 »
		Secrétaires d'archevêché	3	1,500 »	4,500 »
		— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »
		Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »
		— — — — —	10	4,000 »	40,000 »
		Chanoines	34	2,400 »	81,600 »
		— — — — —	18	2,000 »	36,000 »
		Subventions de vie chère	»	»	205,200 »
28	»	Clergé inférieur du culte catholique :			
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		Curés de 1 ^{re} classe	151	2,100 »	317,100 »
		Curés de 2 ^e classe	50	1,800 »	90,000 »
		— — — — —	28	1,600 »	44,800 »
		— — — — —	22	1,400 »	30,800 »
		Desservants	975	1,400 »	1,365,000 »
		— — — — —	1,098	1,200 »	1,317,600 »
		— — — — —	1,040	1,000 »	1,040,000 »
		Chapelains	8	1,000 »	8,000 »
		— — — — —	60	900 »	54,000 »
		— — — — —	93	800 »	74,400 »
		Vicaires	25	1,000 »	25,000 »
		— — — — —	1,148	900 »	1,033,200 »
		— — — — —	1,065	800 »	852,000 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres services reconnus par l'État. — Indemnités. — Places nou- velles à créer en 1920	»	»	90,500 »
		Subventions de vie chère	»	»	6,072,000 »
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises			
A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS <i>demandés</i> POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
523,800	319,800	204,000	»	ART. 27, 28, 30 et 32. — Dans les prévisions de dépenses pour le personnel des cultes, il n'est pas tenu compte des augmentations de traitement prévues dans le projet de loi actuellement en élaboration. Les crédits contiennent les sommes nécessaires pour le paiement des allocations de vie chère en attendant le vote de cette loi.
12,412,400	6,470,000	5,942,400	»	ART. 28. — Voir note article 27.
900,000	415,000	485,000	»	ART. 29. — Les subsides promis avant la guerre et qui n'ont pu être ordonnancés en 1919, représentent la moitié du crédit inscrit à cet article. Les subsides nouveaux sont évalués avec une grande modération.
15,836,200	7,204,800	6,631,400	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
30	»	Culte protestant et anglican. — <i>Personnel</i> :	REPORT. . . fr.	
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
		Pasteurs	3	4,500 »
		—	1	4,400 »
		—	1	4,300 »
		—	1	3,800 »
		—	1	3,700 »
		—	»	3,500 »
		—	2	3,200 »
		—	1	2,900 »
		—	1	2,700 »
		—	4	2,600 »
		—	5	2,500 »
		—	1	2,200 »
		—	1	2,100 »
		—	1	2,000 »
		—	3	1,300 »
		Lecteur-chantre	1	1,025 »
		—	1	775 »
		—	2	500 »
		Sacristain	1	525 »
		Marguilliers.	2	275 »
		—	9	275 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitement	»	»
		Subventions de vie chère	»	»
31	»	Culte protestant et anglican. — Subsidés pour frais du culte et dépenses diverses		
32	»	Culte israélite. — <i>Personnel</i> :		
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
		Grand rabbin	1	5,900 »
		Rabbins	2	2,750 »
		Ministres officiants	3	2,300 »
		—	3	1,600 »
		—	2	1,500 »
		—	1	1,400 »
		—	1	1,300 »
		—	1	900 »
		Secrétaire du consistoire.	»	»
		Augmentations de traitement	»	»
		Subventions de vie chère	»	»
33	»	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues		
34	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux conseils d'administration pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant, anglican et israélite, et l'ameublement des temples.		
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,836,200	7,204,800	6,631,400	»	
134,400	108,000	46,400	»	ART. 50. — Voir note article 27.
13,000	13,000	»	»	
31,400	33,000	46,400	»	ART. 52. — Voir note article 27.
4,000	4,000	»	»	
10,000	1,000	9,000	»	
14,066,000	7,362,800	6,703,200	»	
AUGMENTATION. . fr.		6,703,200		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																									
CHAPITRE VIII.																																																																																																																																																											
BIENFAISANCE.																																																																																																																																																											
Établissements de bienfaisance et d'aliénés.																																																																																																																																																											
35	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif.)																																																																																																																																																									
36	»	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.																																																																																																																																																									
37	»	Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.																																																																																																																																																									
Écoles de bienfaisance de l'État.																																																																																																																																																											
38	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements.																																																																																																																																																									
<table><tr><th>PERSONNEL.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>Montant de la dépense.</th></tr><tr><td>Directeurs</td><td>4</td><td>8,000 à 11,000</td><td>58,000</td></tr><tr><td>Directrices</td><td>2</td><td>2,400</td><td>4,800</td></tr><tr><td>Sous-directrice</td><td>1</td><td>2,100</td><td>2,100</td></tr><tr><td>Sous-directeurs</td><td>5</td><td>6,500 à 8,200</td><td>36,750</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>5</td><td>5,500 à 6,700</td><td>18,000</td></tr><tr><td>Chef de bureau à titre personnel.</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>6</td><td>5,400 à 6,000</td><td>34,200</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>2</td><td>3,700 à 4,500</td><td>8,000</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>5</td><td>4,400 à 5,000</td><td>25,500</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>1</td><td>900</td><td>900</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>40</td><td>3,000 à 6,500</td><td>202,000</td></tr><tr><td>Agents comptables des deniers</td><td>6</td><td>5,500 à 6,500</td><td>36,000</td></tr><tr><td>— des matières</td><td>6</td><td>3,500 à 5,400</td><td>25,700</td></tr><tr><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>12</td><td>4,000 à 5,200</td><td>58,800</td></tr><tr><td>— de 2^e classe</td><td>6</td><td>3,800 à 4,400</td><td>24,600</td></tr><tr><td>— de 3^e classe</td><td>10</td><td>3,400 à 5,600</td><td>35,000</td></tr><tr><td>Sœurs { supérieures</td><td>2</td><td>1,800</td><td>3,600</td></tr><tr><td>{ institutrices</td><td>30</td><td>1,400</td><td>42,000</td></tr><tr><td>{ surveillantes</td><td>30</td><td>1,300</td><td>39,000</td></tr><tr><td>Infirmière laïque</td><td>1</td><td>3,600</td><td>3,600</td></tr><tr><td>Chef-éducateurs</td><td>4</td><td>4,200 à 4,900</td><td>18,200</td></tr><tr><td>Educateurs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes</td><td>160</td><td>5,300 à 4,100</td><td>580,000</td></tr><tr><td>Chefs de culture</td><td>4</td><td>4,500 à 6,500</td><td>22,000</td></tr><tr><td>Maîtres d'éducation physique</td><td>5</td><td>3,600 à 4,800</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Contremaîtres de 1^{re}, 2^e et 3^e classes</td><td>20</td><td>5,400 à 5,200</td><td>88,000</td></tr><tr><td>Professeur de coupe (abonnement au chemin de fer).</td><td>1</td><td>»</td><td>6,800</td></tr><tr><td>Organistes, chantres, acolytes</td><td>»</td><td>»</td><td>2,000</td></tr><tr><td>Aumôniers protestants et israélites</td><td>»</td><td>»</td><td>9,000</td></tr><tr><td>Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.). Indemnités de logement (Ruyssede et Namur)</td><td>»</td><td>»</td><td>35,000</td></tr><tr><td>Frais de représentation</td><td>»</td><td>»</td><td>1,000</td></tr><tr><td>Indemnités pour l'étude de questions spéciales dans les écoles de bienfaisance</td><td>»</td><td>»</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Salaires des ouvriers libres</td><td>»</td><td>»</td><td>500,000</td></tr><tr><td>Augmentations éventuelles</td><td>»</td><td>»</td><td>30,000</td></tr><tr><td>Frais de route et de séjour</td><td>»</td><td>»</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Frais d'habillement et d'équipement des surveillants</td><td>»</td><td>»</td><td>125,000</td></tr><tr><td>Salaires des surveillants et contremaîtres à l'essai</td><td>»</td><td>»</td><td>13,450</td></tr><tr><td>Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite</td><td>»</td><td>»</td><td>5,000</td></tr></table>				PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	Directeurs	4	8,000 à 11,000	58,000	Directrices	2	2,400	4,800	Sous-directrice	1	2,100	2,100	Sous-directeurs	5	6,500 à 8,200	36,750	Chefs de bureau	5	5,500 à 6,700	18,000	Chef de bureau à titre personnel.	»	»	»	Aumôniers catholiques	6	5,400 à 6,000	34,200	— adjoints	2	3,700 à 4,500	8,000	Médecins	5	4,400 à 5,000	25,500	— adjoints	1	900	900	Instituteurs	40	3,000 à 6,500	202,000	Agents comptables des deniers	6	5,500 à 6,500	36,000	— des matières	6	3,500 à 5,400	25,700	Commis de 1 ^{re} classe	12	4,000 à 5,200	58,800	— de 2 ^e classe	6	3,800 à 4,400	24,600	— de 3 ^e classe	10	3,400 à 5,600	35,000	Sœurs { supérieures	2	1,800	3,600	{ institutrices	30	1,400	42,000	{ surveillantes	30	1,300	39,000	Infirmière laïque	1	3,600	3,600	Chef-éducateurs	4	4,200 à 4,900	18,200	Educateurs de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	160	5,300 à 4,100	580,000	Chefs de culture	4	4,500 à 6,500	22,000	Maîtres d'éducation physique	5	3,600 à 4,800	12,000	Contremaîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	20	5,400 à 5,200	88,000	Professeur de coupe (abonnement au chemin de fer).	1	»	6,800	Organistes, chantres, acolytes	»	»	2,000	Aumôniers protestants et israélites	»	»	9,000	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.). Indemnités de logement (Ruyssede et Namur)	»	»	35,000	Frais de représentation	»	»	1,000	Indemnités pour l'étude de questions spéciales dans les écoles de bienfaisance	»	»	10,000	Salaires des ouvriers libres	»	»	500,000	Augmentations éventuelles	»	»	30,000	Frais de route et de séjour	»	»	10,000	Frais d'habillement et d'équipement des surveillants	»	»	125,000	Salaires des surveillants et contremaîtres à l'essai	»	»	13,450	Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite	»	»	5,000
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																																																																																																																																																								
Directeurs	4	8,000 à 11,000	58,000																																																																																																																																																								
Directrices	2	2,400	4,800																																																																																																																																																								
Sous-directrice	1	2,100	2,100																																																																																																																																																								
Sous-directeurs	5	6,500 à 8,200	36,750																																																																																																																																																								
Chefs de bureau	5	5,500 à 6,700	18,000																																																																																																																																																								
Chef de bureau à titre personnel.	»	»	»																																																																																																																																																								
Aumôniers catholiques	6	5,400 à 6,000	34,200																																																																																																																																																								
— adjoints	2	3,700 à 4,500	8,000																																																																																																																																																								
Médecins	5	4,400 à 5,000	25,500																																																																																																																																																								
— adjoints	1	900	900																																																																																																																																																								
Instituteurs	40	3,000 à 6,500	202,000																																																																																																																																																								
Agents comptables des deniers	6	5,500 à 6,500	36,000																																																																																																																																																								
— des matières	6	3,500 à 5,400	25,700																																																																																																																																																								
Commis de 1 ^{re} classe	12	4,000 à 5,200	58,800																																																																																																																																																								
— de 2 ^e classe	6	3,800 à 4,400	24,600																																																																																																																																																								
— de 3 ^e classe	10	3,400 à 5,600	35,000																																																																																																																																																								
Sœurs { supérieures	2	1,800	3,600																																																																																																																																																								
{ institutrices	30	1,400	42,000																																																																																																																																																								
{ surveillantes	30	1,300	39,000																																																																																																																																																								
Infirmière laïque	1	3,600	3,600																																																																																																																																																								
Chef-éducateurs	4	4,200 à 4,900	18,200																																																																																																																																																								
Educateurs de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	160	5,300 à 4,100	580,000																																																																																																																																																								
Chefs de culture	4	4,500 à 6,500	22,000																																																																																																																																																								
Maîtres d'éducation physique	5	3,600 à 4,800	12,000																																																																																																																																																								
Contremaîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	20	5,400 à 5,200	88,000																																																																																																																																																								
Professeur de coupe (abonnement au chemin de fer).	1	»	6,800																																																																																																																																																								
Organistes, chantres, acolytes	»	»	2,000																																																																																																																																																								
Aumôniers protestants et israélites	»	»	9,000																																																																																																																																																								
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.). Indemnités de logement (Ruyssede et Namur)	»	»	35,000																																																																																																																																																								
Frais de représentation	»	»	1,000																																																																																																																																																								
Indemnités pour l'étude de questions spéciales dans les écoles de bienfaisance	»	»	10,000																																																																																																																																																								
Salaires des ouvriers libres	»	»	500,000																																																																																																																																																								
Augmentations éventuelles	»	»	30,000																																																																																																																																																								
Frais de route et de séjour	»	»	10,000																																																																																																																																																								
Frais d'habillement et d'équipement des surveillants	»	»	125,000																																																																																																																																																								
Salaires des surveillants et contremaîtres à l'essai	»	»	13,450																																																																																																																																																								
Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite	»	»	5,000																																																																																																																																																								
A REPORTER. fr.																																																																																																																																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,000,000	5,000,000	2,000,000	»	ART. 35 et 36. — Augmentation due au relèvement du prix de la journée d'entretien.
300,000	230,000	70,000	»	
20,000	10,000	10,000	»	ART. 37. — La nomination de deux inspecteurs adjoints des asiles d'aliénés du Royaume justifie l'augmentation du crédit.
1,900,000	900,000	1,000,000	»	ART. 38. — L'application du nouveau barème des traitements et des salaires justifie la majoration de ce crédit qui est également influencé par le renchérissement des objets nécessaires à la composition du trousseau délivré aux membres du personnel.
9,220,000	6,140,000	3,080,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE, 1920.

SUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																				
		REPORT. fr.																																																																				
59	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement																																																																				
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles :																																																																				
40	a.	Achat, confection et entretien du mobilier et des instruments de travail. — Matières premières pour la fabrication, frais d'impression et de bureau . . . fr. 350,000 »																																																																				
	b.	Dépenses relatives aux bâtiments, aux immeubles et au domaine agricole . . . 650,000 »																																																																				
41	»	Entretien et éducation des enfants confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées. (Crédit non limitatif.)																																																																				
42	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance																																																																				
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																																																																				
		CHAPITRE IX.																																																																				
		PRISONS.																																																																				
45	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consom- mation et de transformation. (Crédit non limitatif.)																																																																				
44	»	Salaires des détenus																																																																				
45	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel .																																																																				
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés																																																																				
47	»	Traitements des fonctionnaires et employés :																																																																				
		Personnel.																																																																				
		<table><tr><th>DÉSIGNATION DES EMPLOIS.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>Appointements par an.</th><th>Montant de la dépense.</th></tr><tr><td>Secrétaires des commissions administratives</td><td>5</td><td>4,000 à 5,200</td><td>26,000 »</td></tr><tr><td>Secrétaire de la commission centrale d'examen</td><td>1</td><td>1,000</td><td>1,000 »</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>29</td><td>5,500 à 10,200</td><td>237,800 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>10</td><td>5,500 à 7,700</td><td>74,700 »</td></tr><tr><td>Aumôniers catholiques</td><td>29</td><td>1,000 à 5,000</td><td>99,800 »</td></tr><tr><td>— adjoints.</td><td>7</td><td>5,600 à 4,200</td><td>29,400 »</td></tr><tr><td>— protestants et israélites.</td><td>36</td><td>600 à 800</td><td>23,000 »</td></tr><tr><td>Médecins</td><td>27</td><td>1,000 à 5,000</td><td>84,000 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>9</td><td>3,600 à 4,200</td><td>37,800 »</td></tr><tr><td>— aliénistes</td><td>2</td><td>4,000 à 5,200</td><td>10,400 »</td></tr><tr><td>Pharmaciens</td><td>5</td><td>4,500 à 6,500</td><td>19,500 »</td></tr><tr><td>Instituteurs</td><td>19</td><td>3,600 à 5,000</td><td>84,600 »</td></tr><tr><td>— adjoints</td><td>6</td><td>3,600 à 4,200</td><td>25,200 »</td></tr><tr><td>Commis-chefs</td><td>18</td><td>5,400 à 5,800</td><td>104,400 »</td></tr><tr><td>A REPORTER.</td><td></td><td>fr.</td><td>857,600 »</td></tr><tr><td></td><td></td><td>A REPORTER.</td><td>fr.</td></tr></table>	DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	Secrétaires des commissions administratives	5	4,000 à 5,200	26,000 »	Secrétaire de la commission centrale d'examen	1	1,000	1,000 »	Directeurs	29	5,500 à 10,200	237,800 »	— adjoints	10	5,500 à 7,700	74,700 »	Aumôniers catholiques	29	1,000 à 5,000	99,800 »	— adjoints.	7	5,600 à 4,200	29,400 »	— protestants et israélites.	36	600 à 800	23,000 »	Médecins	27	1,000 à 5,000	84,000 »	— adjoints	9	3,600 à 4,200	37,800 »	— aliénistes	2	4,000 à 5,200	10,400 »	Pharmaciens	5	4,500 à 6,500	19,500 »	Instituteurs	19	3,600 à 5,000	84,600 »	— adjoints	6	3,600 à 4,200	25,200 »	Commis-chefs	18	5,400 à 5,800	104,400 »	A REPORTER.		fr.	857,600 »			A REPORTER.	fr.
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																																																																			
Secrétaires des commissions administratives	5	4,000 à 5,200	26,000 »																																																																			
Secrétaire de la commission centrale d'examen	1	1,000	1,000 »																																																																			
Directeurs	29	5,500 à 10,200	237,800 »																																																																			
— adjoints	10	5,500 à 7,700	74,700 »																																																																			
Aumôniers catholiques	29	1,000 à 5,000	99,800 »																																																																			
— adjoints.	7	5,600 à 4,200	29,400 »																																																																			
— protestants et israélites.	36	600 à 800	23,000 »																																																																			
Médecins	27	1,000 à 5,000	84,000 »																																																																			
— adjoints	9	3,600 à 4,200	37,800 »																																																																			
— aliénistes	2	4,000 à 5,200	10,400 »																																																																			
Pharmaciens	5	4,500 à 6,500	19,500 »																																																																			
Instituteurs	19	3,600 à 5,000	84,600 »																																																																			
— adjoints	6	3,600 à 4,200	25,200 »																																																																			
Commis-chefs	18	5,400 à 5,800	104,400 »																																																																			
A REPORTER.		fr.	857,600 »																																																																			
		A REPORTER.	fr.																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,220,000	6,140,000	3,080,000	»	ART. 40. — Les travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments, du mobilier et du domaine agricole nécessitent la majoration prévue. ART. 41. — L'augmentation du crédit résulte des placements nouveaux de mineurs et du renchérissement du coût de la vie. ART. 42. — Le développement considérable des œuvres de la protection de l'enfance exige une plus grande activité de la part de la Commission royale des patronages.
2,000,000	2,300,000	»	300,000	
1,000,000	900,000	100,000	»	
3,500,000	3,000,000	500,000	»	
15,000	5,000	10,000	»	
15,735,000	12,345,000	3,390,000	300,000	
AUGMENTATION . fr.		3,390,000		
5,000,000	5,000,000	»	»	ART. 44. — L'augmentation est nécessitée par la reprise du travail des détenus et la majoration des tarifs. Elle trouvera sa compensation au Budget des Voies et Moyens sous la rubrique « Produits divers des prisons ». ART. 45. — La majoration considérable du prix des tissus, des cuirs, des matières premières, destinés à la confection des trousseaux pour les surveillants, justifie l'augmentation du crédit.
200,000	80,000	120,000	»	
200,000	60,000	140,000	»	
30,000	50,000	»	»	
5,430,000	5,170,000	260,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		- REPORT.			
		Personnel (suite).			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		REPORT. . . . fr.	...	...	857,600 »
		Comptables des prisons de 1 ^{re} classe	9	5,200 à 5,800	52,200 »
		Commis de 1 ^{re} classe	17	4,800 à 5,200	88,400 »
		— de 2 ^e —	31	5,600 à 4,000	124,000 »
		— de 2 ^e — (comptables)	25	4,000 à 4,600	115,000 »
		— de 3 ^e —	14	3,200 à 3,400	47,600 »
		Magasiniers	5	3,600 à 4,000	20,000 »
		Commis-surnuméraires	10	600 à 1,200	6,000 »
		Surveillantes religieuses (traitement et indemnités pour la contribution personnelle)	87	1,200	104,400 »
		Surveillantes laïques	5	2,400 à 2,800	14,000 »
		Surveillants de travaux	28	5,600 à 4,600	128,800 »
		Chefs-surveillants (y compris Audenarde et 3 en plus pour les prisons centrales)	23	4,000 à 4,600	106,500 »
		Surveillants principaux	34	3,750	127,500 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	470	3,300 à 3,600	1,656,800 »
		Aides-surveillants (école)	43	2,900 à 3,500	141,300 »
		Commissionnaires et barbiers	5	2,400 à 2,800	8,400 »
		Maitres de musique et de gymnastique	2	1,200	2,400 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	70	420 à 800	21,600 »
		Chevrons aux surveillants	»	100 à 600	96,500 »
		Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	»	»	9,200 »
		Gratifications annuelles à certains commis et sur- veillants	»	»	20,000 »
		Augmentations réglementaires aux fonctionnaires, employés et surveillants	»	»	»
		Indemnités de résidence aux divers membres du per- sonnel	»	»	312,000 »
					4,060,000 »
48	»	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés			
49	»	Frais d'impression et de bureau			
50	»	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs. — Subsides aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance. Publication par les soins du Département, de la « Revue de la protection de l'enfance »			
51	»	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
5,430,000	5,170,000	260,000	»	
4,060,000	1,900,000	2,160,000		ART. 47. — L'augmentation prévue résulte de l'application du nouveau barème des traitements et de la création de divers emplois.
60,000	50,000	10,000	»	ART. 48. — La création de nouvelles places (directeur adjoint à la prison de Charleroi, instituteurs à Charleroi et à Forest, instituteur adjoint à la prison centrale de Louvain, un 2 ^d chef-surveillant dans les cinq prisons de 1 ^{re} classe) nécessite la majoration du crédit.
50,000	40,000	10,000	»	ART. 49. — L'augmentation sollicitée se justifie par la cherté des fournitures de bureau.
500,000	500,000	200,000	»	ART. 50. — Les dépenses des Comités de patronage et de la protection de l'enfance augmentent dans de fortes proportions en raison du nombre des enfants moralement abandonnés qu'ils recueillent, et aussi en raison du coût de leur entretien qui s'accroît par suite de la cherté de la vie.
275,000	275,000	»	»	D'autre part, l'application de la loi sur la protection de l'enfance exige la création de nouveaux établissements; elle entraîne aussi des améliorations importantes à introduire dans nombre d'établissements anciens.
10,375,000	7,755,000	2,640,000	»	Les cas dans lesquels l'intervention du Département par voie de subside est nécessaire, deviennent de plus en plus nombreux et importants.
AUGMENTATION. . fr.		2,640,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
FRAIS DE POLICE.		
52	»	Mesures de sûreté publique.
CHAPITRE XI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.		
53	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
54	»	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1920 et aux exercices clos.) (<i>Credit non limitatif.</i>)
55	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1920 et aux exercices clos.) (<i>Credit non limitatif.</i>)
56	»	Secours à des ministres des cultes
		Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse; secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.
	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles . fr. 30,000 »
	b.	Aux employés de l'administration centrale et des établissements ressortissant au Département, ou à leurs veuves et familles 15,000 »
57	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles 20,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles 10,000 »
58	»	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
60,000 »	60,000 »	»	»	
150,000 »	105,000 »	45,000 »	»	ART. 53. — Le relèvement général des barèmes des traitements a sa répercussion sur le taux des traitements de disponibilité et justifie l'augmentation prévue.
30,000 »	30,000 »	»	»	
30,000 »	30,000 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	20,000 »	»	ART. 56, 57 et 58. — Les demandes de secours sont plus pressantes et plus nombreuses par suite de la cherté de la vie. Il est impossible, d'autre part, de maintenir l'ancien taux des secours.
75,000 »	40,000 »	35,000 »	»	
30,000 »	20,000 »	10,000 »	»	
385,000 »	275,000 »	110,000 »	»	
AUGMENTATION . . fr.		110,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	»	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit ; achat de livres destinés aux tribunaux ; dépenses imprévues non libellées au Budget
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
60	»	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'Etat. — Acquisition de terrains. — Ameublement
61	»	Eglise de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement
62	»	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse Saint-Martin à Arlon. — Ameublement de l'église
63	»	Eglise des SS. Pierre et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges.
64	»	Maison de refuge pour femmes à Saint-André-lez-Bruges. — Achèvement et réparation des bâtiments
65	»	Construction d'une nouvelle école de bienfaisance à Saint-Servais-lez-Namur.
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués- POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
60,000	30,000	30,000	•	ART. 59. — L'augmentation se justifie par la nécessité de remplacer certaines publications dans les tribunaux de 1 ^{re} instance.
AUGMENTATION. . fr.		30,000		ART. 60. — Le Département a entrepris la construction de maisons pour le personnel de l'École de bienfaisance et de l'Établissement central d'observation à Moll; l'acquisition d'un terrain en face de l'établissement d'observation a été jugée indispensable; enfin le remplacement d'une grande partie du mobilier des Écoles de bienfaisance, rendu inutilisable par suite d'usure, est d'une absolue nécessité. Un crédit global de 400,000 francs permettra de faire face à ces dépenses.
400,000	•	400,000	•	ART. 61. — Les travaux dont la réalisation s'impose pendant l'exercice 1920, comprennent : 1° la restauration des baies de fenêtres des nefs latérales. Les entrepreneurs ont remis une offre nouvelle. La possibilité d'exécution de ce travail est renforcée par l'existence de pierres d'Euville en stock disponible à Ostende. L'échafaudage a été placé avant la guerre; 2° le parachèvement des façades du pourtour de l'église, y compris la chapelle royale; 3° des travaux divers de réfection et d'entretien, s'élevant approximativement à 9,200 francs.
290,000	•	290,000	•	Tous ces travaux sont indispensables et urgents si l'on ne veut pas que cet admirable monument devienne une ruine.
80,000	•	80,000	•	Il y a lieu de remarquer que, dans ces prévisions, il n'est pas tenu compte des travaux d'embellissement ou d'achèvement aux tours ou à l'intérieur de l'église.
10,000	•	10,000	•	ART. 62. — La somme prévue à cet article se répartit de la manière suivante : 1° 5,000 francs pour le paiement de l'horloge de la tour de l'église; l'entreprise est terminée, mais pas reçue; 2° 35,000 francs pour le paiement de la confection et du placement des tambours de la porte principale et des deux portes latérales; 3° 40,000 francs pour travaux divers d'entretien et de réfection.
25,000	•	25,000	•	ART. 63. — Le crédit sollicité est destiné à faire face à certains travaux urgents d'entretien.
500,000	•	500,000	•	ART. 64. — La restauration de la maison de refuge de Saint-André-lez-Bruges, nécessitée par l'occupation des troupes allemandes, et son achèvement justifient l'allocation du crédit sollicité.
1,105,000	•	1,105,000	•	ART. 65. — Les travaux de construction entrepris pour l'érection d'une école de bienfaisance pour filles à Saint-Servais-lez-Namur, ont été interrompus par suite de la guerre. Le Département a décidé la continuation de ces travaux.
AUGMENTATION. . fr.		1,105,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.
VII.	Cultes
VIII.	Bienfaisance
IX.	Prisons
X.	Frais de police
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours
XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues.
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XIII.	Services divers
TOTAL (Ministère de la Justice). fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,553,000	1,315,000	1,038,000	,	
17,647,500	10,427,000	7,220,500	,	
444,500	249,000	195,500	,	
4,556,000	2,717,000	1,819,000	,	
500,000	80,000	220,000	,	
1,847,000	1,687,000	160,000	,	
14,066,000	7,362,800	6,703,200	,	
15,755,000	12,545,000	3,390,000	,	
10,575,000	7,735,000	2,640,000	,	
60,000	60,000	,	,	
385,000	275,000	110,000	,	
60,000	30,000	30,000	,	
67,809,000	44,282,800	23,526,200	,	
1,105,000	,	1,105,000	,	
68,914,000	44,282,800	24,631,200	,	
AUGMENTATION . . fr.		24,631,200		

(322)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE



ANNEXE

AUX DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU III

DU BUDGET GÉNÉRAL

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920

Administration centrale.

	1914		1920	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Secrétaire général	1	14,400 »	1	16,000 »
Administrateur directeur général	»	»	1	19,200 »
Inspecteur général	2	21,200 »	3	43,665 »
Directeur général	7	80,400 »	8	127,500 »
Directeur	14	110,300 »	17	206,845 »
Inspecteur	6	39,600 »	6	60,020 »
Chef de division	13	81,400 »	17	137,210 »
Chef de bureau	23	110,250 »	28	202,425 »
Contrôleur	»	»	1	7,000 »
Sous-chef de bureau	22	85,650 »	27	169,205 »
1 ^{er} commis	21	66,060 »	26	137,394 »
2 ^e commis	25	63,500 »	21	93,775 »
3 ^e commis	22	41,800 »	16	59,705 »
Commis-classeur	8	13,000 »	19	69,872 »
Expéditionnaire	9	17,050 »	22	72,850 »
Expéditeur	1	2,700 »	2	9,750 »
Huissier	2	7,710 »	2	9,092 »
Messager	15	26,700 »	16	52,640 »
Concierge	2	3,700 »	6	15,560 »
Feutier	6	6,700 »	8	25,255 »
Nettoyeuse	13	11,810 »	18	39,360 »
Secrétaire du Ministre	»	»	1	10,200 »
Attachés temporaires	»	»	4	15,070 »
Commis-chefs détachés du service des prisons	4	12,700 »	4	22,535 »
Secrétaire de l'Office des prisonniers de guerre	»	»	1	9,000 »
TOTAUX	216	816,630 »	279	1,651,128 »
Conseillers techniques	»	»	5	30,000 »
TOTAUX GÉNÉRAUX			280	1,681,128 »

Direction du « Moniteur belge ».

	1914.		1920.	
	Nombre.	Traitement.	Nombre	Traitement.
Direction.				
Directeur	1	8,000 »	1	12,665 »
		1,100 »		1,800 »
Contrôleur	1	1,100 »	1	1,440 »
Secrétaire comptable	1	6,300 »	»	»
Directeur-adjoint.	»	»	1	9,900 »
Commis-chef	1	3,500 »	»	»
Agent comptable.	»	»	1	7,000 »
Commis	2	4,000 »	3	12,865 »
Concierge.	1	1,300 »	1	3,100 »
		400 »		800 »
Sténo-dactylographe	»	»	1	3,200 »
Chef ateliers	1	5,600 »	1	9,600 »
Chef compositeur	1	4,000 »	1	7,600 »
Correcteurs	4	12,400 »	4	24,580 »
Nettoyeuse	1	900 »	2	4,900 »
Indemnité résidence.	»	»	»	8,560 »
TOTAUX.	14	48,600 »	17	108,010 »

Ateliers

Compositeurs du journal	22	58,800 »	»	»
Compositeurs en conscience	54	112,600 »	78	537,600 »
Compositeurs temporaires	52	93,600 »	86	430,000 »
Élèves compositeurs.	5	6,000 »	2	6,200 »
Apprentis compositeurs.	9	8,300 »	12	25,200 »
Clicheurs	2	3,900 »	7	34,000 »
Imprimeurs-conducteurs	24	38,200 »	25	106,000 »
Expéditeurs	92	33,300 »	27	110,200 »
Plieurs.	12	22,600 »	12	61,900 »
TOTAUX.	202	377,300 »	249	1,311,100 »

Ordre judiciaire.**Cour de cassation.**

Premier président	1	16,600 »	1	19,200 »
Président de chambre	1	13,600 »	1	15,600 »
Conseiller	15	170,850 »	15	202,500 »
Procureur général	1	16,600 »	1	19,200 »
Avocats généraux.	2	24,600 »	2	28,200 »
Greffier en chef	1	9,300 »	1	10,700 »
Greffiers adjoints	2	10,500 »	2	12,700 »
Secrétaire du parquet	1	4,500 »	1	7,700 »
Commis	1	3,600 »	1	5,900 »
Employés au greffe	3	7,100 »	3	13,300 »
Messagers	3	6,400 »	3	12,700 »
Huissiers-audienciers	6	4,500 »	6	4,500 »
TOTAUX.	37	288,150 »	37	352,200 »

	1914		1920	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Cours d'appel.				
Premiers présidents	3	41,250 »	3	47,700 »
Présidents de chambre	13	138,500 »	21	231,300 »
Conseillers	84	762,150 »	76 (1)	853,400 »
Procureurs généraux	3	40,650 »	3	46,800 »
Premiers avocats généraux	3	31,800 »	3	36,900 »
Deuxièmes avocats généraux	13	121,300 »	16	173,900 »
Substituts procureur général	7	54,100 »	11	93,300 »
Greffiers en chef	3	27,700 »	3	30,300 »
Greffiers adjoints	24	133,100 »	28	178,100 »
Secrétaires du parquet	3	15,800 »	3	28,000 »
Commis chef du parquet	4	17,400 »	5	35,300 »
Commis du parquet	18	41,200 »	17 (2)	75,400 »
Employés au greffe (fixe)	14	21,700 »	14	52,650 »
Émoluments, salaires	»	13,000 »	»	»
Messagers	14	26,100 »	15	56,200 »
Concierges	2	3,300 »	2	7,400 »
Huissiers-audienciers	12	8,400 »	12	8,400 »
Surveillant	1	1,800 »	1	4,100 »
Employés temporaires au greffe	»	»	16	69,120 »
TOTAUX	221	1,499,250 »	249	2,028,270 »

Tribunaux de première instance.*1re classe :*

Présidents	5	48,200 »	5	60,500 »
Vice-présidents	24	179,700 »	25	224,400 »
Juges d'instruction	28	188,650 »	30	260,800 »
Juges	63	349,150 »	68	468,900 »
Procureurs du Roi	5	46,400 »	5	50,800 »
Substituts	45	234,100 »	60	380,800 »
Greffiers	5	46,050 »	5	50,500 »
Greffiers adjoints	76	298,250 »	82	136,000 »
Secrétaires des parquets	5	25,100 »	5	41,900 »
Commis-chefs des parquets	12	43,400 »	13	76,200 »
Commis des parquets	44	75,900 »	31 (3)	120,400 »
Huissiers-audienciers	35	14,000 »	35	14,000 »
Employés temporaires au greffe	»	»	60	206,100 »
TOTAUX	347	1,548,900 »	424	2,091,600

2e classe :

Présidents	15	126,400 »	15	147,000 »
Vice-présidents	14	91,900 »	14	111,000 »
Juges d'instruction	26	146,400 »	26	199,700 »
Juges	55	282,050 »	58	383,000 »
Procureurs du Roi	15	118,100 »	15	142,800 »

(1) 8 conseillers font fonction de président de chambre. (Loi du 25 octobre 1919.)

(2) 1 place actuellement inoccupée, le titulaire est sous les drapeaux.

(3) 13 places actuellement inoccupées, les titulaires sont sous les drapeaux.

	1914.		1920.	
	Nombre.	Traitements.	Nombre.	Traitements.
Substituts	34	157,600 »	49	285,000 »
Greffiers	15	114,100 »	15	132,600 »
Greffiers-adjoints	66	240,200 »	69	310,000 »
Secrétaires des Parquets	15	69,600 »	15	114,600 »
Commis-chefs des Parquets	4	16,400 »	5	32,700 »
Commis des Parquets	40	86,500 »	40	158,700 »
Huissiers audienciers	53	15,900 »	53	15,900 »
Employés temporaires au greffe	»	»	33	113,520 »
TOTAUX.	352	1,465,150 »	407	2,146,520 »

5^e classe :

Présidents.	6	44,200 »	6	55,000 »
Juges d'instruction	6	34,750 »	6	41,600 »
Juges	12	57,600 »	13	79,000 »
Procureurs du Roi	6	44,100 »	6	51,300 »
Substituts	6	26,400 »	10	53,600 »
Greffiers	6	31,250 »	6	41,100 »
Greffiers-adjoints.	10	34,200 »	10	41,900 »
Secrétaires des Parquets	6	24,300 »	6	45,200 »
Commis des Parquets	9	16,400 »	9	38,100 »
Huissiers audienciers	12	2,400 »	12	2,400 »
Employés temporaires au greffe	»	»	10	34,400 »
TOTAUX.	79	318,600 »	94	483,600 »

Justices de paix et tribunaux de police.

Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	24	192,300 »	27	237,800 »
Id. 2 ^e classe	41	301,000 »	42	356,600 »
Id. 3 ^e classe	87	518,200 »	89	686,400 »
Id. 4 ^e classe	71	354,100 »	71	428,200 »
Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	24	138,500 »	27	177,100 »
Id. 2 ^e classe	41	193,500 »	42	226,200 »
Greffier de la justice de paix de 3 ^e classe	87	326,300 »	89	338,800 »
Id. id. 4 ^e classe	71	202,600 »	71	259,400 »
Greffiers-adjoints de la justice de paix	21	59,000 »	19 (1)	57,400 »
Traitement	97	136,450 »	100	339,600 »
Employés des greffes et employés temporaires	»	20,000 »	23	76,820 »
TOTAUX.	564	2,441,950 »	600	3,184,320 »

Tribunaux de commerce.

Référés de tribunal de 1 ^{re} classe.	2	23,400 »	2	24,200 »
Référés adjoints de tribunal de 1 ^{re} classe	15	94,500 »	15	102,900 »
Référés de tribunal de 2 ^e classe	2	16,800 »	2	19,300 »
Référés adjoint de tribunal de 2 ^e classe.	5	25,600 »	5	30,100 »
Référés de tribunal de 3 ^e classe	10	62,700 »	10	72,000 »
Référé adjoint de tribunal de 3 ^e classe	1	4,000 »	1	5,000 »

(1) 2 places de greffiers adjoints de justice de paix ont été supprimées.

	1914		1920	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Greffiers adjoints de 1 ^{re} classe	5	21,400 »	5	26,400 »
Id. de 2 ^e classe	3	10,500 »	3	13,200 »
Id. de 3 ^e classe	4	14,800 »	5	21,750 »
Employés greffiers des tribunaux de 1 ^{re} instance.	147	192,900 »	134 ⁽¹⁾	433,490 »
Salaires	»	60,000 »	»	»
Employés des tribunaux de commerce	48	87,100 »	43 ⁽²⁾	190,815 »
Salaires.	»	12,000 »	»	»
Employés temporaires des tribunaux commerce .	»	» »	3	10,020 »
Employés des parquets des tribunaux d'instance .	»	»	50	172,000 »
TOTAUX.	242	625,700 »	268	1,121,175 »

Justices militaires.*Cour militaire.*

Président	1	10,300 »	1	13,500 »
Auditeur général	1	11,100 »	1	12,500 »
Substitut auditeur général	1	7,725 »	2	20,800 »
Greffier	1	5,200 »	1	6,500 »
Greffier-adjoint	1	3,300 »	1	3,700 »
Messagers.	2	4,400 »	3	11,840 »
TOTAUX.	7	42,025 »	9	68,840 »

Conseils de guerre.

Auditeurs militaires de 1 ^{re} classe	2	15,100 »	2	18,600 »
Substituts	2	8,300 »	6	30,600 »
Auditeurs militaires de 2 ^e classe	3	21,050 »	3	21,300 »
Substituts	2	8,725 »	5	23,300 »
Auditeurs militaires de 3 ^e classe	2	11,300 »	2	11,600 »
Greffiers de 1 ^{re} classe	2	7,850 »	2	11,400 »
Id. 2 ^e classe	3	11,025 »	3	14,100 »
Id. 3 ^e classe	2	7,050 »	2	8,900 »
Greffiers-adjoints de 1 ^{re} classe	2	4,700 »	6	16,200 »
Id. 2 ^e classe	2	3,800 »	5	12,000 »
Id. 3 ^e classe	»	»	3	6,600 »
Employés des auditeurs.	2	6,000 »	1	6,900 »
Messagers	2	3,000 »	2	9,520 »
Huissiers	»	200 »	»	200 »
Auditeur militaire de campagne	»	»	1	7,500 »
Substituts	»	»	6	30,000 »
Greffier.	»	»	1	4,200 »
Greffiers adjoints.	»	»	6	15,600 »
TOTAUX.	26	108,100 »	56	250,520 »

Police judiciaire.

Novembre 1919 au 1 ^{er} mars 1920	»	»	105	658,620 »
--	---	---	-----	-----------

⁽¹⁾ 13 places actuellement inoccupées, les titulaires sont sous les drapeaux.⁽²⁾ 5 places actuellement inoccupées, les titulaires sont sous les drapeaux.

RÉCAPITULATION

Ordre judiciaire.

	En 1914.		En 1920.	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Cour de cassation	37	288,150 »	37	352,200 »
Cours d'appels	221	1,499,250 »	249	2,028,270 »
Tribunal de 1 ^{re} classe	347	1,548,900 »	424	2,091,600 »
Id. 2 ^e classe	352	1,465,150 »	407	2,146,520 »
Id. 3 ^e classe	79	318,600 »	94	483,600 »
Justice de paix et tribunal de police	364	2,441,950 »	600	3,184,320 »
Tribunal de commerce	242	625,700 »	268	1,121,175 »
Cour militaire	7	42,025 »	9	68,840 »
Conseils de guerre	26	108,100 »	56	230,520 »
TOTAUX.	1,875	8,337,825 »	2,144	11,727,045 »
Police judiciaire	»	»	105	658,620 »
TOTAUX GÉNÉRAUX.	1,875	8,337,825 »	2,249	12,385,665 »

Différences.

Personnel. En 1920 : 2,249

Id. En 1914 : 1,875

En plus : 374.

Sommes. En 1920 : 12,385,665 »

Id. En 1914 : 8,337,825 »

En plus : 4,047,840 ».

Administration des prisons.

Questions posées par M. Woeste, membre de la Chambre des Représentants.	Réponses en ce qui concerne l'administration des prisons
1. Quel est, par Département ministériel, le nombre des fonctionnaires qui existait en 1914 et celui qui existe aujourd'hui?	En 1914 : 1,042 En 1920 : 1,079
2. Combien dans ce nombre y-a-t-il de fonctionnaires de chaque grade?	1914 : voir tableau ci-joint. 1920 : voir tableau ci-joint.
3. A combien s'élevaient, en 1914, les traitements des fonctionnaires visés dans les deux numéros qui précèdent?	1,831,800 francs.
A combien s'élèvent-ils aujourd'hui?	4,060,000 francs.
4. Quelles sont, par Département, les nécessités pratiques qui justifiaient la création d'emplois nouveaux de fonctionnaires?	Au nombre des 37 emplois nouveaux créés en 1920, il en figure 30 concernant le personnel des commis et des surveillants, qui a dû être renforcé, par suite de l'augmentation considérable de la population détenue, etc. Nous ajouterons que, dans un avenir prochain, l'effectif des surveillants devra être augmenté de 175 à 200 unités, pour l'instauration du service journalier de huit heures.

Personnel des prisons.

	1914		1920	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Secrétaires de la commission administrative	3	9,000 »	5	26,000 »
Secrétaire de la commission centrale	1	1,000 »	1	1,000 »
Directeurs	29	142,000 »	29	237,800 »
Directeurs-adjoints	9	40,300 »	10	74,700 »
Aumôniers catholiques	29	56,100 »	29	99,800 »
Id. catholiques-adjoints	7	46,100 »	7	29,400 »
Aumôniers protestants et israélites	36	10,000 »	36	23,000 »
Médecins	27	47,200 »	27	84,000 »
Médecins-adjoints	8	14,500 »	9	37,800 »
Médecins aliénistes	2	4,500 »	2	10,400 »

	1914		1920	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Pharmaciens	3	10,300 »	3	19,300 »
Instituteurs	17	42,300 »	19	84,600 »
Instituteurs-adjoints	5	10,600 »	6	25,200 »
Commis-chefs	6	21,500 »	18	104,400 »
Comptables de prison de 1 ^{re} classe	7	26,200 »	9	52,200 »
Commis de 1 ^{re} classe	22	62,700 »	17	88,400 »
Id. de 2 ^e classe (compt.)	26	63,600 »	25	115,000 »
Id. de 2 ^e classe	29	59,900 »	31	124,000 »
Id. de 3 ^e classe	18	26,000 »	14	47,600 »
Magasiniers	5	11,400 »	5	20,000 »
Commis surnuméraires	22	6,900 »	10	6,000 »
Surveillantes religieuses	87	70,400 »	87	104,400 »
Id. laïques	5	5,000 »	5	14,000 »
Surveillants des travaux	13	33,000 »	28	128,800 »
Chefs surveillants	18	45,800 »	25	106,300 »
Surveillants principaux	48	88,800 »	34	127,500 »
Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	442	723,600 »	470	1,656,800 »
Aides-surveillants	49	62,900 »	43	141,300 »
Barbiers et commissionnaires	4	4,900 »	3	8,400 »
Maitres de musique et de gymnastique	2	1,200 »	2	2,400 »
Organistes, chantres	69	10,800 »	70	21,600 »
Chevrons aux surveillants	»	55,100 »	»	96,500 »
Dépenses imprévues	»	»	»	4,000 »
Gratifications annuelles	»	»	»	20,000 »
Augmentations réglementaires	»	»	»	24,000 »
TOTAUX.	1,542	1,831,800 »	1,079	4,060,000 »

École de bienfaisance.

	1914.		1920.	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Directeurs	4	24,600 »	4	37,847 50
Directrice	1	1,200 »	1	2,400 »
Sous-directeurs	3	12,900 »	5	32,432 50
Chefs de bureau	3	10,525 »	4	28,045 »
Sous-chef à T. P	1	3,100 »	»	»
Aumôniers catholiques	5	15,650 »	6	28,050 »
Aumônier-adjoint	1	2,200 »	2	6,000 »
Médecins	5	14,000 »	5	21,240 »
Médecins adjoints	1	600 »	1	900 »
Instituteurs	30	74,450 »	40	122,032 50
Agent comptable des deniers	5	17,655 »	5	28,200 »
Id. des matières	5	11,600 »	5	23,925 »

	1914		1920	
	Nombre.	Traitement.	Nombre.	Traitement.
Commis de 1 ^{re} classe	11	31,400 »	10	52,375 »
Id. de 2 ^e classe	6	12,150 »	6	24,615 »
Id. de 3 ^e classe	6	8,750 »	2	6,680 »
Sœurs supérieures	3	41,700 »	2	73,200 »
Sœurs institutrices	10		30	
Sœurs surveillantes	43		30	
Chefs surveillants	6	13,620 »	4	19,735 »
Surveillants principaux	»	»	12	47,980 »
Surveillants 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	148	243,925 »	160	385,940 »
Chefs de culture	4	9,900 »	4	14,455 »
Contre-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	13	25,600 »	14	50,459 50
	314	575,525 »	352	1,006,512 »